

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 04/2019

Rabat, le 01/02/2019

Communiqué de presse La Fièvre Aphteuse : situation actuelle (communiqué N°3)

La campagne nationale de vaccination de rappel des bovins contre la fièvre aphteuse lancée comme prévue en janvier 2019, a permis de vacciner plus de **500 000 têtes de bovins**, soit un taux de couverture de 17%. Dans certaines provinces où quelques cas de fièvre aphteuse ont été enregistrés, le taux de couverture de vaccination a atteint respectivement 45%, 43% et 30% à Khouribga, Fquih Ben Salah et Sidi Bennour. Toutefois, l'opération de vaccination se poursuit dans tout le Royaume pour couvrir l'ensemble du cheptel de bovin national des bovins.

Par ailleurs, Les services vétérinaires relevant de l'office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires, en coordination avec les autorités locales, interviennent immédiatement, après la détection de chaque foyer ; dont jusqu'à présent ont été éliminés les différents foyers détectés au niveau des provinces de Fquih Ben Saleh, Khouribga, Sidi Bennour, Tanger et Kalaat Sraghna. parmi les mesures prises pour circonscrire et éliminer ces foyers et éviter la propagation de la maladie on dénombre ;

- Le nettoyage et désinfection des exploitations,
- le respect des mesures de la biosécurité des personnes entrant et sortant
- l'abattage et la destruction des Bovins infectés, ainsi que les autres animaux sensibles à cette maladie dans l'exploitation concernée.

Dans la même trame, l'ONSSA **procédera à l'indemnisation des éleveurs à partir du mois de février, conformément à la réglementation en vigueur.** Il est à noter que les montants de l'indemnisation **varient selon le type, l'âge et la race de l'animal et tout en prenant en compte les prix du marché.**

Par ailleurs, les analyses effectuées au niveau des laboratoires d'analyses nationaux et appuyées par des laboratoires internationaux ont confirmés que la souche du virus de la fièvre aphteuse ayant touché les bovins est une nouvelle souche et qui n'a jamais existé au Maroc avant 2019. Il s'agit également d'une souche de virus présente dans d'autres pays africains.

Par surcroît, **les analyses faites sur des cas soupçonnés de fièvre aphteuse, réparties sur 10 Foyers, ont infirmé la présence de la maladie.**

Pour Rappel, La fièvre aphteuse est une maladie animale **virale non transmissible à l'Homme**, contagieuse pour les animaux, notamment les bovins. De plus la consommation des viandes et produits laitiers ne présente aucun danger pour le consommateur.

Royaume du Maroc

Office National de Sécurité Sanitaire
des Produits Alimentaires



المملكة المغربية
المكتب الوطني للسلامة الصحية
للمنتجات الغذائية

Depuis 2014 et afin de protéger le cheptel national, l'ONSSA réalise de façon régulière des campagnes annuelles de vaccination des bovins contre la Fièvre aphteuse, ce qui confère au cheptel bovin national un matelas immunitaire satisfaisant. En outre et grâce à la stratégie de lutte adoptée, notre pays dispose d'un programme de contrôle officiel de la fièvre aphteuse approuvé par l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE).

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture ,de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Service de la Communication : Tél: +212537676554 / +212673997838

Email : communication@onssa.gov.ma

www.onssa.gov.ma